

Circulaire n° 2023-061

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux,
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Nouveaux formulaires web eFacturation « sans authentification »

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'attire votre attention sur le fait que les deux types de formulaires web eFacturation de MyGuichet.lu sont disponibles depuis mars 2023 aussi dans une **version sans authentification** qui ne demande pas à l'opérateur économique (OE) de s'identifier électroniquement en ligne.

Ces formulaires sont accessibles sur les pages web suivantes :

- <https://guichet.public.lu/fr/entreprises/commerce/marches-publics/facturation/emission-facture-electronique-marche-public-contrat-concession.html> ;
- <https://guichet.public.lu/fr/entreprises/commerce/marches-publics/facturation/transmission-facture-electronique-marche-public-contrat-concession.html>.

Les versions sans authentification sont à utiliser uniquement par un OE qui est dans l'impossibilité de se procurer une des nombreuses eIDs (moyens d'authentification électroniques) acceptées par MyGuichet, à savoir les différents outils LuxTrust, la carte d'identité électronique luxembourgeoise ou bien une des nombreuses eIDs étrangères d'un niveau de sécurité élevé notifiées dans le cadre du règlement UE eIDAS.

Il y a lieu de noter que l'absence d'authentification prive aussi bien l'OE que l'OSP de tout un ensemble d'avantages :

- impossibilité, pour l'OE, d'utiliser les fonctionnalités de préremplissage du formulaire avec les données déjà enregistrées au niveau de l'espace professionnel MyGuichet ;
- impossibilité, pour l'OE, de copier une facture plus ancienne déjà transmise au même destinataire et absence de gain de temps en bénéficiant d'une facture déjà largement préremplie ;
- impossibilité, pour l'OE, de recevoir en retour dans son espace professionnel la facture électronique conforme (fichier XML) générée après transmission des données du



formulaire web et la représentation dans un format PDF lisible par une personne physique des données essentielles extraites de la facture électronique conforme ;

- risque plus élevé, pour l'OSP, de recevoir de « fausses » factures d'acteurs qui se font passer pour un OE.

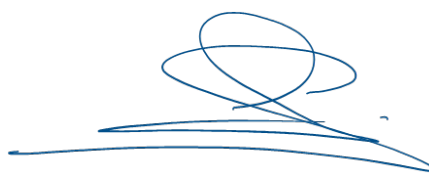
Afin de pallier au maximum au risque de recevoir des factures fausses d'acteurs douteux, la procédure suivante a été mise en place :

- l'OE doit, avant de pouvoir utiliser un formulaire web eFacturation sans authentification, recevoir de la part de l'OSP destinataire de la facture un code à usage unique, c'est-à-dire un numéro unique qui ne peut être utilisé qu'une seule fois, et doit, sur la première page du formulaire web sans authentification, fournir ce code pour continuer la procédure ;
- l'OE doit par ailleurs, et seulement pour un formulaire web sans authentification, toujours télécharger, avant transmission de la facture électronique, un bon de commande ou un autre document établissant le lien contractuel dans le cadre duquel la facture est émise ;
- ce bon de commande ou autre document doit être fourni avant l'émission de la facture par l'OSP à l'OE concerné ;
- afin de pouvoir distribuer les codes à usage unique, les OSP doivent les requérir, en avance ou en cas de besoin, par e-mail à l'adresse info@efact.public.lu de l'équipe eFacturation du ministère de la Digitalisation ;
- après demande, un OSP recevra, par défaut, 10 codes à usage unique à la fois ou, si nécessaire, plus de codes qu'il pourra fournir progressivement en cas de besoin à ses OE ;
- étant donné que les codes sont à usage unique, l'OSP devra veiller à ne pas distribuer 2 fois le même code et à marquer d'une manière ou d'une autre chaque code déjà distribué comme caduc ;
- si tous les codes sont utilisés ou sur le point d'être utilisés, l'OSP peut en requérir des nouveaux auprès de info@efact.public.lu ;
- il est fortement recommandé de fournir les codes aux OE non pas via simple e-mail non sécurisé mais à chaque fois via un canal sécurisé et crypté (messagerie cryptée, e-mail crypté, etc.) ou bien directement par téléphone.

Si vous souhaitez recevoir régulièrement les dernières informations, explications ou clarifications sur le sujet de la facturation électronique de la part de l'équipe eFacturation du ministère de la Digitalisation, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion via le formulaire en ligne suivant :

- <https://etat.emfro.lu/s3/liste-diffusion-OSP>

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.



Gaston Schmit
Premier conseiller de gouvernement
Ministère de la Digitalisation

